

OFFRE D'EMPLOI : AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

POSTE À POURVOIR AU **01/07/2023**

DESRIPTIF DE L'EMPLOI

Au sein d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans, l'auxiliaire de puériculture, sous la responsabilité de la responsable de service, interviendra au sein des sections du multi accueil collectif (crèche).

Missions principales :

- ❖ Prendre soin de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- ❖ Accueil et prise en charge de l'enfant malade ou porteur de handicap
- ❖ Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille
- ❖ Accompagnement des équipes
- ❖ Hygiène des espaces de vie de l'enfant
- ❖ Accueil des stagiaires
- ❖ Participation aux réunions

PROFIL RECHERCHÉ

Connaissances requises :

- Bonnes connaissances des règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître le rôle de chacun et le fonctionnement du service
- Bonnes connaissances sur les outils de transmission utilisés à la Maison de l'Enfance
- Capacités d'évaluation des besoins de l'enfant (connaissance du développement physique et psychologique de l'enfant)

Savoirs faire :

- Sens de l'observation
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'organisation, diplomatie
- Horaires variables
- Accepter le remplacement ponctuel ou occasionnel de personnel sur l'ensemble de la Maison de l'Enfance.

Savoirs être :

- Rigueur, régularité dans l'humeur
- Esprit d'équipe, d'initiative, disponibilité
- Tolérance, discrétion, savoir se remettre en question
- Ponctualité, bonne présentation, droit de réserve
- Avoir un esprit positif, parfaire ses connaissances, évoluer
- Être à l'écoute de l'enfant et de sa famille et identifier ses besoins
- Savoir se remettre en question et s'adapter aux situations imprévues.

Diplôme d'Auxiliaire de puériculture **exigé**

Formation aux premiers secours (PSC1) **souhaitée**

Débutant(e) accepté(e)

CONDITIONS

Type de contrat : contractuel de droit public ou mutation (vacance de poste)
Durée hebdomadaire : 35h00 sur une amplitude d'ouverture de 7h30 à 18h00 avec des horaires variables
Salaire mensuel : selon la grille indiciaire du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale

Selon le profil du candidat (titulaire, portabilité d'un CDI...) :

- ✓ Possibilité de mise en place d'un régime indemnitaire (IFSE – CIA)
- ✓ Possibilité d'adhésion au CNAS et au GEPM
- ✓ Contrat de prévoyance maintien de salaire
- ✓ Mutuelle

Merci d'adresser lettre de motivation et CV par mail à : epa.maisondelenfance@orange.fr